

COMMUNE DE CHARVONNEX

585 route du Chef-lieu

74370

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°11/2021

Objet : travaux route du Chef-lieu
Coupe de bois

LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise DELOCHE Franck pour des travaux d'élagage ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

Considérant la nécessité de réaliser des coupes de bois sur les parcelles communales cadastrées section n°862, n°867, n°396, n°93, n°1007, n°1005, n°96 pour des raisons sanitaires et pour la sécurisation des parcelles ;

ARRETE

Article 1

L'arrêté n°09/2021 du 02/04/2021 est abrogé.

Durant la période du 06/04/2021 au 07/05/2021 inclus, la circulation sur la route du Chef-lieu se fera en ½ chaussée, depuis l'allée du Nant de Talloires jusqu'à l'entrée du parking situé au Nord de la mairie.

La vitesse au droit du chantier sera limitée à 30km/heure.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le

Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 06/04/2021

Pour le Maire, Adjoint


Didier EVERAERE

